

de 160 à 300 mg p.j. ainsi que de *faibles doses d'héparine non fractionnée* diminue le risque de récurrence à court terme. L'administration d'*héparine non fractionnée à doses élevées* et d'*héparine de faible poids moléculaire* n'est pas recommandée.

D'après J. Stam et al.: Trombolysen voor het herseninfarct: het einde van het begin. *Ned. Tijdschr. Geneesk.* **144**, 1028-1032 (2000)

T. Brodt et al.: Treatment of acute ischemic stroke. *New Engl. J. Med.* **343**, 710-722 (2000)

EN BREF

► Le 12 août 2000, un **arrêté royal** a été signé portant sur la délivrance de médicaments contenant certaines **associations d'analgésiques** (Moniteur belge du 29 août 2000). La délivrance des associations suivantes sera soumise à prescription médicale:

- associations de certains analgésiques non-morphiniques entre eux;
- associations de un ou plusieurs analgésiques non-morphiniques et de codéine à raison de 15 mg ou plus par unité de dose (par ex. par comprimé ou gélule) (ce qui correspond à environ 19 mg de phosphate de codéine)

Une période de transition d'un an à partir de la date de publication dans le moniteur est prévue. L'objectif de cette mesure est d'aller à l'encontre de l'usage abusif de ces préparations. Dans le rapport présenté au roi, il est mentionné que, pour obtenir un effet antalgique chez l'adulte, une dose d'au moins 23,5 mg de codéine (soit 30 mg de phosphate de codéine) est nécessaire.

L'arrêté royal peut être consulté à l'adresse internet <http://www.moniteur.be>

► Un médecin nous a demandé des informations à propos du “**3M Freeze Watch**”, un dispositif joint à l'envoi de certains vaccins. Ce gadget indique si le produit avec lequel il est livré (dans ce cas-ci, des vaccins) a été congelé ou non. Cette information a son importance étant donné que la plupart des vaccins perdent leur efficacité s'ils sont congelés. En cas de congélation (< 0°C), le liquide noir présent dans le tube se dilate, ce qui fait éclater le tube et noircit le papier blanc.